

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DROME  
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**(S.M.P.A.S.)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au centre rural d'animation de la Commune de Piegros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 2 décembre  
Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 21

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :** Jean-Philippe ROCHE (pouvoir pour Julie MEURANT), Gilles MAGNON, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISSE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :** Denis BENOIT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Fabien SYLVAIN

---

**Objet : Autorisation liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**  
**N°2024-12-09-05**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29  
Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières  
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser Mr le Président à régler certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 (budget général – 61100, et budget annexe assainissement – 61102)

Le conseil syndical à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent à savoir :

Budget général (61100)

Chapitre 20 crédits ouverts 14 600 € montants autorisés 3 650 €  
Chapitre 21 crédits ouverts 88 637.64 € montants autorisés 22 159.41 €  
Chapitre 23 crédits ouverts 1 069 283.89 € montants autorisés 267 320 .97 €

Budget annexe (61102)

Chapitre 20 crédits ouverts 7 460 € montants autorisés 1 865 €  
Chapitre 21 crédits ouverts 20 000 € montants autorisés 5 000 €  
Chapitre 23 crédits ouverts 496 549.68 € montants autorisés 124 137.42 €

Budget annexe (61103)

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 026-252602255-20241212-2024120905V2-DE

Chapitre 23 crédits ouverts 244 712.67 € montants autorisés 61 178.16 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 10/12/2024

MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 10/12/2024

et publication le :

Le Président

Le Président, Gilles

